

# Liaison RD 901 - RD52

## *Contournement Sud de Samer*

notice complémentaire  
explicative du choix de  
l'aménagement retenu.

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA  
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

## CHAPITRE 1 - ETAT DES LIEUX CIRCULATION

### • RAPPEL ET NOUVELLES DONNEES

Le principe du projet de contournement sud de Samer a fait l'objet d'une prise en considération par la 4ème Commission du Conseil général lors de sa réunion du 12 septembre 2006.

A compter de cette date, plusieurs études trafics ou comptages ont été réalisées.

#### • **En 2006 :**

Une campagne de comptage a permis de mettre en avant des charges de trafic importantes au droit de plusieurs points de la commune :

- 4000 véhicules (TMJO) par sens avec 10 % de Poids Lourds (PL) au droit de la RD 901.
- 6000 véhicules (TMJO) (dont 10% de PL) circulent le long de la place de Samer.
- 4000 véhicules (TMJO) sur les deux sens confondus circulent au niveau de la RD 52.

#### • **En 2013 :**

Une étude de trafic a été réalisée par Iris Conseil comptage (dont enquête de comptage en 2012) afin d'évaluer l'impact circulatoire du projet de contournement sud de Samer.

Ainsi ont été réalisés, une étude de trafic qui a pour objectif de :

- Réaliser un diagnostic circulatoire composé notamment d'une campagne de mesures des charges de trafic et d'une enquête Origine / Destination de type minéralogique afin d'évaluer les flux en traverse de la commune.
- Etudier le potentiel de report des trafics sur le projet de déviation entre la RD 901 et la RD 52.
- Calculer les niveaux de trafic prévisionnels en situation actuelle, à l'horizon 2022 et à l'horizon 2032

Dans la cadre de cette étude 2013, la projection de trafic sur le contournement était estimé en 2032 à 4 413 veh/jour dans les deux sens confondus (dont 3827 VL et 586 PL) C'est sur cette base que les études suivantes ont été réalisées :

- Etude acoustique par Ingérop
- Etude air à partir du logiciel Impact Ademe version 2.0

#### • **Nouvelles données de comptage :**

Des comptages ont été régulièrement réalisés (notamment en 2016, 2018 et 2021) sur la RD 52, RD901, RD215 et/ou la RD238

Les derniers comptages réalisés par le CD62 ont été effectués en 2022 (en mai/juin, fin août, et novembre). Ci-après sont présentés les différents comptages réalisés entre 2013 et 2022 :

numéro du poste de comptages	sens	Comptages nov 2012 (étude trafic iris conseil)			Comptages oct 2016			6 août 2021			janv-21			Comptages FIN AOUT 2022 CD62			Comptages mai ou fin juin 2022 CD62			Comptages nov 2022 CD62		
		TMJO VL	TMJO PL		TMJO VL	TMJO PL		TMJO VL	TMJO PL	pointe PL	TMJO VL	TMJO PL	pointe PL	TMJO VL	TMJO PL	Pointe PL	TMJO VL	TMJO PL	pointe PL	TMJO VL	TMJO PL	Pointe PL
A - RD 901 sud commune	vers samer vers boulogne	2766 2741	441 413										3224 2613	250 245	273 277	2788 2715	519 496	558 496				
B - RD 238 route du breuil	vers samer vers le Breuil	84 102	7 8		357 338	14 15																
C - RD 52 rue de Desvres en dehors de Samer	vers samer vers Desvres	1804 1769	227 222				2170 2151	187 186	240 208	2053 2099	135 131	154 151	2309 2303	190 199	203 218	2353 2425	237 221	263 234	2058 2105	187 200		
D - RD 52 rue de desvres dans Samer	vers samer vers Desvres	2084 2132	227 222																			
E - RD 215 Rue de Longfossé	vers samer vers longfossé	886 916	46 47		789 716	24 41																
F - RD 238 rue de Questrecques	vers Samer vers Wirwignes	732 587	35 23		452 438	12 15																
G - RD 901 Nord Samer	vers samer vers boulogne	3754 3959	432 469										3727 3810	310 318	363 362	3914 4027	326 356	340 379	3859 3886	320 350		
H - RD 52 route de Carly	vers samer vers Carly	960 951	99 105																			
I - RD 215 rue de Neufchatel	vers Samer vers Neufchâtel	1396 1325	126 113																			
K - RD 52 place de Samer	vers Samer place vers Desvres									4397 4432	102 94	129 104	4817 4962	190 186	220 219							
										pb de recueil de comptages par service car pb de masque de vehicules et piétons car pas de hauteur de pose de la caméra et vitesse de véhicules trop lente												



en matière d'évolution de trafics, on constate :

- sur la RD 901 Sud un trafic VL stable à +/- 10 % selon les données, et un trafic en Poids lourds assez fluctuant de 550 PL par voie à 250 fin août 2022. on retiendra la valeur basse dans les hypothèses à 300 PL.

- sur la RD 901 Nord un trafic VL stable autour de 4000 véhicules par sens de circulation et un trafic PL plus faible qu'en 2012, que l'on retiendra à 300 PL par sens de circulation

- sur la RD 52 coté Desvres, un trafic croissant en VL qu'on retiendra à 2300 véhicules par jour et un trafic poids lourds légèrement inférieur à 2012 relativement stable autour de 200 par jour. les pointes journalières nous conduisent à nous approcher des valeurs de 2012 soit 220 PL par jour.

Concernant la répartition des trafics, l'étude de 2012 qui ceinturait Samer, nous permet d'évaluer les reports de trafic sur la déviation en considérant une interdiction de circuler sauf desserte locale pour les PL sur la RD 52 entre le giratoire Est et la RD 901. Ainsi, 80 % des poids lourds de la RD 52 vont cheminer sur la déviation et 60 % des véhicules légers.

Concernant les évolutions de trafic, on constate un trafic croissant sur la RD 52 en véhicules légers mais stable sur la RD 901. Concernant les Poids lourds, dans la mesure où le trafic n'a pas évolué à la hausse depuis 2012, Nous proposons de ne pas faire évoluer le trafic résultant des comptages de 2022 et de ne pas appliquer de majoration de trafic à la mise en service et à 20 ans. l'urbanisation va évoluer au ralenti, les pratiques de déplacement vont changer et le développemtn des industries est achevé ou presque sur le secteur.

On constate que les trafics sur la place de Samer sont en augmentation avec :

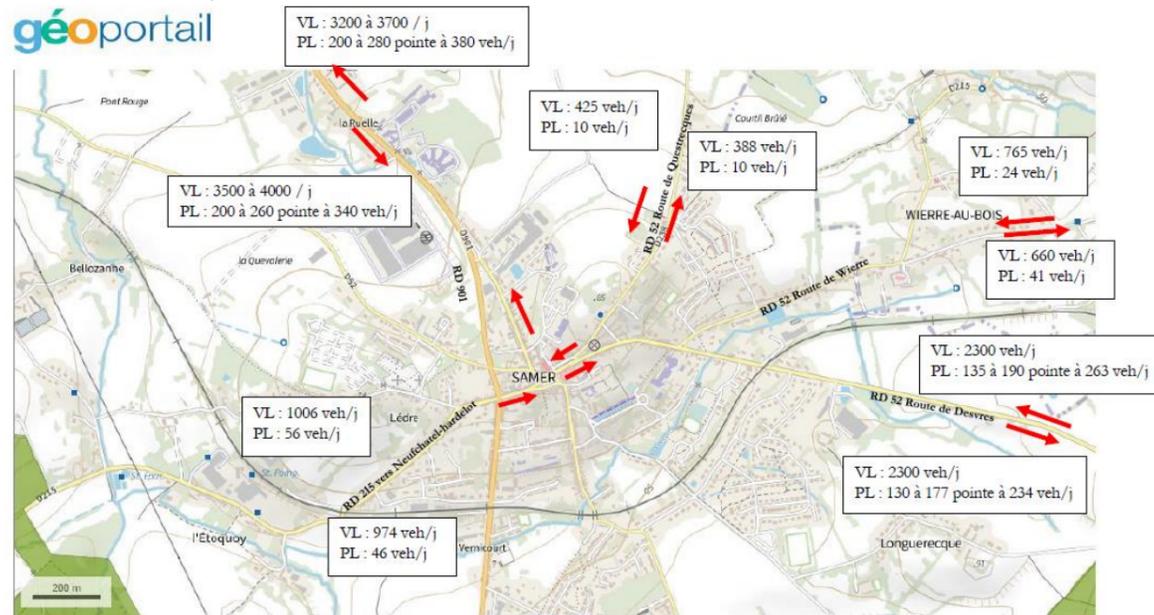
- 6000 tous véhicules dans les deux sens confondus (TMJO) en 2006.
- 10 155 tous véhicules dans les deux sens confondus (TMJO) en 2022

On estime que suite au contournement :

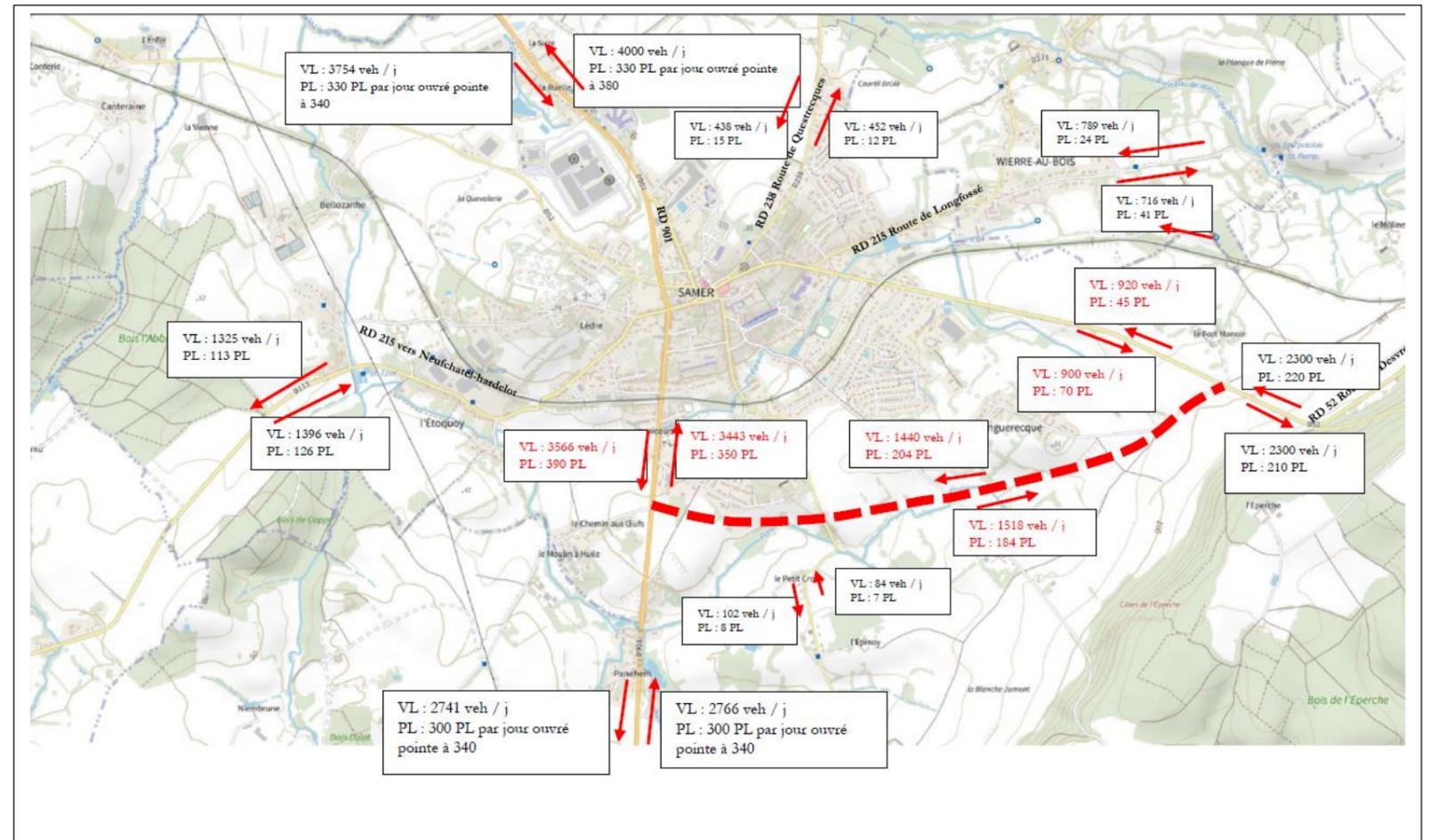
- les trafics sur le contournement sont de l'ordre de 3346 TV tous sens confondus dont près de 12 % de PL
- les trafics de la RD 901 et RD52, juste au sud des jonctions RD/contournement, sont inchangés
- les trafics de la RD52, juste au nord de la jonction RD52/contournement, diminuent
- les trafics de la RD901, juste au nord de la jonction RD901/contournement, augmentent

Les résultats retenus par comparaison des différentes données sont les suivantes :

- Avant/après réalisation du contournement à la mise en service :



Comptages de janvier et juin 2022



## CHAPITRE 2 - ETAT DES LIEUX CONFIGURATION RD 52

### • LES CONDITIONS DE CIRCULATION ACTUELLES



La RD 52 rue de Desvres, traverse la commune de Samer sur 1200 ml entre à l'Est le panneau d'entrée d'agglomération et la RD 901 à l'Ouest. Sur ce linéaire relativement important, la route départementale affiche des profils en travers différents, qui sont plus ou moins adaptés à la circulation.

Différents guides nous conseillent sur les profils en travers à appliquer sur les axes routiers de manière à garantir aux usagers la sécurité attendue. Fondées en considérant les guides techniques de référence du Cerema, les largeurs de voirie conseillées dans le cas d'une circulation poids lourds affichent une largeur minimale de 6,50 m si on considère une vitesse de circulation de 50 km/h pouvant être réduite à 6 m pour une vitesse réduite à 30 km/h.

62 Pas-de-Calais

Le Département

Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Service de l'Exploitation et de la Sécurité Routière  
Bureau de la Sécurité Routière et des Equipements

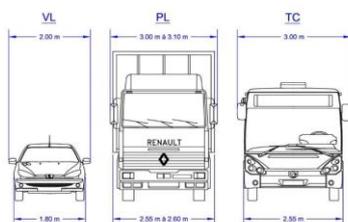
#### Profil en Travers Difficile – 4.00 m à 6.50 m

##### Rappel Réglementaire :

La bande roullante a fait l'objet de nombreuses préconisations mais le seul élément réglementaire pour la chaussée concerne l'accès aux véhicules de secours pour lesquels une largeur minimum de 3 m est requise (voir localement les exigences spécifiques avec les services SDIS)

Cf. Code de la Construction et de l'Habitat

##### Gabarits moyens des différents types de véhicules :



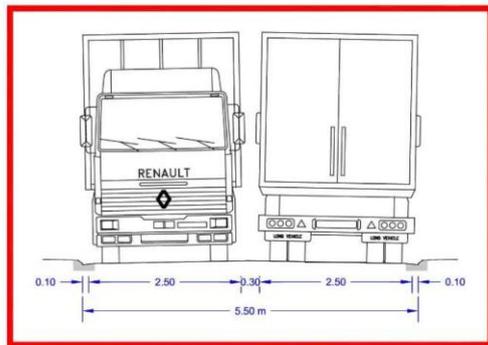
##### Bibliographie :

- CEREMA collection référence 2016 – « Voirie Urbaine Guide d'Aménagement »
- CERTU « Le profil en travers, outil du partage des voiries urbaines »

62

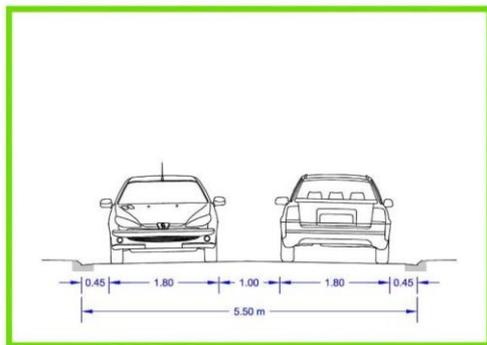
**Pas-de-Calais**  
Le Département

Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Service de l'Exploitation et de la Sécurité Routière  
Bureau de la Sécurité Routière et des Equipements



**DIFFICILE**  
**Largeur 5.50 m**

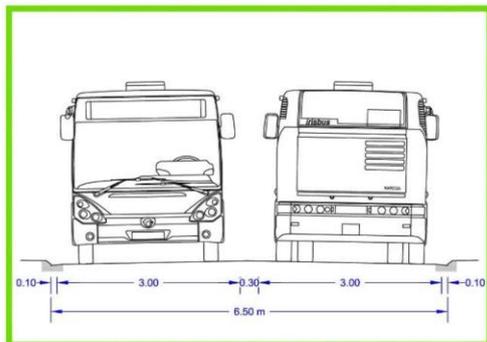
- Croisement de deux PL au pas  
Croisement



**Largeur 5.50 m**

- Croisement de deux VL à 50/60km/h  
sans  
Croisement
- Croisement VL et PL au pas

Croisement



**Largeur 6.50 m**

- Croisement de deux TC

Croisement

Par ailleurs, le guide des profils en travers du département précise que les chaussées de 1ere catégorie doivent être, hors agglomération, calibrée afin d'assurer la fonction de transit, bénéfique pour les usagers et le territoire.

La RD 52 est classée Route à Grande Circulation entre Samer et Desvres. Elle serait susceptible de recevoir des convois exceptionnels. La configuration de la traversée ne permet pas d'assurer un transit des convois exceptionnels en sécurité, elle n'est donc pas utilisée pour le cheminement des convois exceptionnels.

Ainsi, le profil en travers que la RD 52 présente dans l'entrée Est de Samer d'une largeur réduite à 5 m et 5,50 m fil d'eau, ne permet pas le croisement de deux véhicules de type Poids Lourds en sécurité. Le profil en travers dessiné et ceinturé de rouge le démontre par la largeur des ensembles routiers.





Vue sur la rue Mory bordée de trottoirs et circulée par les poids lourds et les véhicules légers et en impasse coté place de Samer.



Vue sur la RD 52 route de Desvres largeur réduite



Vue sur la rue de Carly étroite bordée de stationnement et à usage des véhicules légers uniquement .



Vue de la RD 901 en amont du passage à niveau caractérisée par une chaussée large 7,50 m accompagnée de 2 trottoirs et zones de stationnement pour les riverains



Vue sur la RD 52 route de Desvres



- Itinéraire VL PL sens Ouest vers Est -----
- Itinéraire Poids Lourds sens Est vers Ouest -----
- Itinéraire Véhicules Légers sens Est Ouest -----

- Avant d'envisager une déviation la variante 0 consiste à envisager un aménagement sur place de l'axe routier afin de le rendre en place sécuritaire pour les différents types d'utilisateurs.



Compte tenu de la proximité du bâti et de la faible largeur des trottoirs, seule la destruction d'une des deux rangées de maisons permettrait de recalibrer la chaussée. L'impact serait vraiment important pour les habitants compte tenu du nombre d'habitations concernées environ 30 habitations riveraines sur la partie la plus étroite.

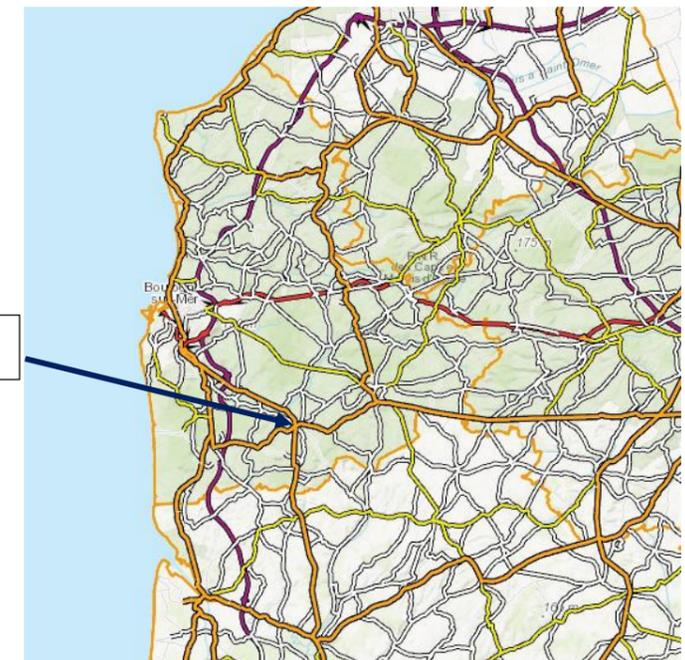
- Une autre solution à envisager serait d'interdire la circulation des Poids Lourds dans la traversée de Samer. Cette interdiction générerait des reports de trafic sur d'autres axes routiers. De nombreuses entreprises existent sur la commune de Samer, principalement implantées à l'Ouest de la RD 901 ainsi qu'au nord de la commune. Tandis que les activités agricoles et les équipements publics sont implantés plutôt à l'Est de la RD 901.



L'Hypothèse d' interdiction de la circulation des Poids Lourds en traversée de Samer pourrait avoir les effets suivants :

- circulation des PL sur des axes routiers non calibrés pour recevoir un trafic PL
- augmentation des trafics sur des axes routiers structurants qui cheminent en secteur urbanisé comme la RD 341 en traversée de Desvres, les traversées de Baincthun et Hesdin l'abbé
- allongement des parcours pour utilisation d'axes routiers calibrés exemple Desvres Letoquoy 8 km contre 47 km en cheminant vers le sud via la RD 343 et RD 126 et 30 km via la RD 341 et l'A16 et 26 km via la RD 341, la RD 240 et la zone de Landacres.

La commune de Samer est une des rares communes traversée par un axe structurant la RD 52 et qui affiche encore une configuration qui ne permette pas la circulation des poids lourds. En effet, les traversées de Desvres, de Wirwignes, de Baincthun, et d'Hesdin Labbé bien que en agglomération présentent des profils en travers qui permettent le cheminement des usagers sur des axes aux gabarits requis. Des problèmes existent sur ces axes mais en rapport avec la vitesse des usagers et la sécurité des riverains .



Différents types d'axes routiers irriguent les territoires. Les principaux axes routiers départementaux figurent en orange foncé. Le maillage routier axes principaux et axes secondaires permet une circulation des usagers sur le territoire grâce à des axes Est Ouest et des axes Nord Sud, l'idée étant de permettre des jonctions optimisant distance, temps de trajet et consommation énergétique.

Les territoires ruraux resteront dépendants de la route. Les activités artisanales et industrielles réparties sur ces territoires devront être desservies. Cet axe routier RD 52 n'est pas un axe de transit longue distance, ce qui se voit sur les chiffres de trafic mais il reste toutefois un axe nécessaire à la desserte des habitants et des entreprises implantées sur le territoire.

Ce rôle structurant de la RD 52 doit être conservé et renforcé en aménageant un axe routier adapté à cette fonction. En considérant l'impossibilité de travailler sur l'axe routier existant, la création d'une nouvelle route s'est imposée. Pour déterminer le tracé de ce nouvel axe routier, différents paramètres sont rentrés en ligne de compte avec comme objectif de réduire au maximum l'empreinte du projet sur l'environnement.

Les différentes pièces du dossier présente le projet envisagé et les mesures mises en œuvre .